

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2005

Séance ouverte à 21 heures 05 sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Mme MBANI, Conseillère

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC, M. BONNARD, M. ZELPHIN, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN, M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, M. LESAGE, Mme GUITTON, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE, M. KONATE, Mme MBANI, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMMAIN, M. GANDEGA, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : Mme YAICH, Mme MARIN, Mlle BOUBEKEUR, Mme TECHTACH, Mlle PARENTI, M. BOUCHACOURT.

Absents : Mme BONNIN, Mlle GOUDIABY.

Pouvoirs : Mme YAICH à Mme JOARY, Mme MARIN à M. MARSAC, Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT, Mme TECHTACH à Mme MBANI, Mlle PARENTI à M. BONNARD, M. BOUCHACOURT à Mlle PETITJEAN, Mme GIBOUDEAUX à M. BAUER (à compter de son départ), Mme GUITTON à M. RENAUD (à compter de son départ), M. ZELPHIN à Mme RANVIER (à compter de son départ)

1/ COMPTE-RENDU

Compte-rendu de la séance du 24 juin 2005

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 24 juin 2005. Il propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

2/ COMPTE-RENDU

Délégation de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil Municipal par délibération du 17 mars 2001 modifiée par délibération du 21 janvier 2005.

Pour la période comprise entre le 7 juin et le 6 septembre 2005, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 61 non préemptions - 3 préemptions - 30 contrats - 2 avenants. (Rapporteur : M. Vaillant)

Mme Guitton, M. Lesage, Konate et Renaud arrivent en séance.

3/ TRANSPORTS

Résolution - Décentralisation des transports publics en Ile-de-France

M. le Maire indique que les transports publics représentent aujourd'hui une des principales préoccupations des franciliens. La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 transfère la responsabilité de l'organisation des transports publics en Ile-de-France aux collectivités territoriales.

M. le Maire précise que le Conseil régional, Paris ainsi que 4 départements d'Ile-de-France ont refusé l'évaluation des compensations financières arrêtées par l'Etat et ont refusé de désigner leurs représentants au conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

M. le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une résolution afin d'apporter le soutien de la Ville à la position de la Région et convaincre le gouvernement qu'il lui est impossible de ne pas se préoccuper de la réalité quotidienne des franciliens, usagers ou non des transports publics.

Le Conseil municipal adopte la résolution suivante :

Le Conseil Municipal dénonce le montant des compensations financières proposées par l'Etat dans le cadre de la dévolution du STIF et exige de celui-ci la formulation de nouvelles propositions pour faire face aux charges nécessaires au maintien et au développement du réseau de transports en commun en Ile-de-France. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

4/ FINANCES

Décision modificative n°3 Budget Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°3 au budget de la Ville pour l'exercice 2005 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 23 823 568,70 euros au lieu de 23 543 617 euros et

la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 29 034 890,70 euros au lieu de 28 692 098 euros, soit une balance générale de 52 858 459,40 euros au lieu de 52 235 715 euros. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

5/ FINANCES

CIVIQ - Reversement de subventions aux associations

M. le Maire soumet au conseil municipal l'action menée dans le cadre du CIVIQ par l'association PASSERELLES qui œuvre pour une prise de conscience de l'importance de l'économie du coton dans le contexte de la mondialisation. Il propose, si ce projet est mené à terme, de verser à l'association Passerelles, dans le cadre du CIVIQ, une subvention de 1 500€.

Par ailleurs, M. le Maire soumet au Conseil Municipal l'action menée dans le cadre du CIVIQ par un groupe de jeunes du Collège Saint Exupéry, qui a proposé la réalisation d'un voyage de découverte s'inscrivant dans un projet de classe et permettant la mise en place d'une mixité parmi les jeunes pour instaurer la confiance et le dialogue. Il propose de verser à l'association du collège Saint Exupéry une subvention de 900 €.

Enfin, M. le Maire soumet au Conseil Municipal l'action menée par l'association JEUNESSE SPORTIVE qui oeuvre pour permettre aux enfants de pratiquer un sport et de développer la solidarité, de s'exprimer physiquement, moralement, socialement ; le but étant de lutter efficacement contre l'échec scolaire et favoriser l'insertion sociale de ceux qui sont en difficulté, en s'appuyant sur leur motivation principale : le football. Il propose de verser à l'association JEUNESSE SPORTIVE une subvention de 15 000 € dans le cadre du CIVIQ. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

6/ FINANCES

Garantie d'emprunt - Association FREHA

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, par courrier en date du 15 septembre 2005, l'association FRÉHA France Euro Habitat- sollicite la garantie à 100% de la Ville pour la souscription d'un emprunt de 1 200 € auprès la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération-acquisition amélioration de 6 logements rue Jules Ferry et rue Gambetta à Villiers-Le-Bel.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

7/ FINANCES

Demande de subvention au Conseil Général - Locaux de la plate-forme RMI/RMA

M. le Maire rappelle qu'une subvention à hauteur de 35% du coût HT a été demandée au titre de la Politique de la Ville pour l'aménagement de la plate-forme RMI/RMA au 45 rue Julien Boursier.

M. le Maire explique qu'une possibilité de financement complémentaire à hauteur de 25% peut être sollicitée auprès du Conseil Général au titre des aides à «l'immobilier d'insertion».

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 34 080,25 € pour l'aménagement de la plate-forme RMI/RMA. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

8/ FINANCES

Demande de subvention au Conseil Général - Equipement de la plate-forme RMI/RMA

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de l'équipement mobilier et informatique de la future plate-forme RMI/RMA peut être financé par le Conseil Général, à hauteur de 70% d'un plafond de dépenses limité à 15 000 €.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 10 500 € auprès du Conseil Général. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

9/ MARCHES PUBLICS

Marché de travaux d'aménagement - Plate-forme RMI/RMA

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux d'aménagement de l'ancienne poste du Village en plate-forme RMI/RMA a été lancé le 29 juillet 2005 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en commission d'appel d'offres du 29 septembre 2005, ce marché a été attribué à la société BONNEVIE ET FILS SA, pour la somme de 109 833,35 € HT soit 131 360,69 € TTC. M. le Maire propose au Conseil de retenir ce choix. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

10/ PETITE ENFANCE

Demande de subvention au Conseil Général et à la CAF - Travaux Halte-jeux Les Pitchouns

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'après avis du Médecin du territoire, une étude de restructuration et d'extension de la halte jeux «Les Pitchouns» a été demandée à un architecte. Par cette extension, la municipalité aurait la possibilité d'augmenter notre capacité d'accueil de trois places.

Il explique que la CAF peut financer les travaux de restructuration à hauteur de 45% HT du coût total dans le cadre des aides prévues dans le Contrat Enfance.

Le Conseil Général pourra subventionner la création de chaque place d'accueil régulier supplémentaire à hauteur de 22 867 € maximum (soit $22\,867\text{ €} \times 3 = 68\,601\text{ €}$) et les places existantes à hauteur de 6 860,21 € par place (soit $6\,860,21\text{ €} \times 15 = 102\,903,15\text{ €}$). Il plafonnera sa subvention d'après l'aide accordée par la CAF, la ville étant tenue de financer au moins 10% des travaux. Le Conseil Général pourra également subventionner l'acquisition du mobilier à hauteur de 20 % du montant HT.

En conséquence, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la CAF et auprès du Conseil Général pour les travaux de restructuration et d'extension de la halte jeux «Les Pitchouns» et demande l'autorisation de travaux. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

11/ PETITE ENFANCE

Demande de subvention au Conseil Général et à la CAF - Travaux Halte-jeux L'Arc-en-ciel

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'après avis du Médecin du territoire, une étude de restructuration et d'extension de la halte jeux «L'arc-en-ciel» a été demandée à un architecte.

Par cette extension, la municipalité aurait la possibilité d'augmenter notre capacité d'accueil de 3 places.

Il explique que la CAF peut financer les travaux de restructuration à hauteur de 45% HT du coût total dans le cadre des aides prévues dans le Contrat Enfance.

Le Conseil Général pourra subventionner la création de chaque place d'accueil régulier supplémentaire à hauteur de 22 867 € maximum (soit $22\,867\text{ €} \times 3 = 68\,601\text{ €}$). Il plafonnera sa subvention d'après l'aide accordée par la CAF, la ville étant tenue de financer au moins 10% des travaux.

Le Conseil Général pourra subventionner l'acquisition du mobilier à hauteur de 20 % du montant HT.

En conséquence, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la CAF et auprès du Conseil Général pour les travaux de restructuration et d'extension de la halte jeux «L'arc-en-ciel» et demande l'autorisation de travaux. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

12/ PETITE ENFANCE

Modification du taux horaire des médecins de crèches

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 17 janvier 2003, le Conseil Municipal a décidé de fixer la rémunération des médecins intervenant dans les crèches à 25 € de l'heure. Aucune revalorisation n'est intervenue depuis cette date.

Monsieur le Maire précise que les médecins n'effectuent que 8 à 10 interventions par mois et qu'il est très difficile de procéder au recrutement sans convenir d'une rémunération adaptée aux fonctions exercées ainsi qu'à l'évolution des tâches qui leur sont confiées.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que la rémunération des médecins soit revalorisée à compter du 1er octobre 2005 en fixant le taux horaire à 32 € de l'heure et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants aux contrats correspondants. (Rapporteur : Mme Goas)

- Votes pour : 28

Abstentions : 4

13/ SCOLAIRE

Demande de subvention au Conseil Général -Travaux d'extension de l'école J. Moulin

M. le Maire explique que les prévisions et évolutions d'effectifs pour la rentrée 2006/2007 nécessitent l'aménagement et l'extension de l'école élémentaire Jean Moulin pour la création de 2 classes supplémentaires, ainsi que la restructuration des locaux existants.

M. le Maire indique que ces travaux d'extension et de restructuration peuvent bénéficier du financement du Conseil Général. Il propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Général. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

14/ SCOLAIRE

Demande de subvention au Conseil Général - Restructuration du restaurant scolaire J. Moulin

M. le Maire explique que les prévisions et évolutions d'effectifs pour la rentrée 2006/2007 nécessitent l'aménagement et l'extension de l'école élémentaire Jean Moulin pour la création de 2 classes supplémentaires. La salle de restauration actuelle ne permettant pas d'absorber l'augmentation des effectifs scolaires, il convient de restructurer les locaux du restaurant scolaire pour agrandir sa surface.

Il informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général subventionne les communes pour des travaux de restructuration/extension des locaux de restauration scolaire. Il propose au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Général. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

15/ POLITIQUE DE LA VILLE

Approbation des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) visent à soutenir les actions mises en œuvre dans le domaine de l'accompagnement scolaire et ont pour objet de contribuer à la réussite scolaire par le renforcement et l'amélioration des relations écoles/familles/enfants, d'améliorer la qualité de l'offre d'accompagnement scolaire, de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif, facteur d'une meilleure intégration sociale et composante indispensable de la réussite scolaire de l'enfant.

Monsieur le Maire précise que le financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est égal à 30 % du prix de revient de la fonction accompagnement scolaire dispensée au cours de l'exercice dans la limite d'un plafond déterminé chaque année par la CAF et ce, pour un groupe de 15 enfants.

Il précise que les montants de la participation de la Ville s'élèvent à 81 814 € (part valorisations) et 500 € (part subventions).

Il soumet au Conseil Municipal le programme d'actions communales et associatives envisagées en 2005 dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

16/ CULTURE

Convention avec l'association Cultures du cœur

Monsieur le Maire explique que l'Association Cultures du Cœur met en œuvre, au niveau national, un dispositif de collecte et de redistribution de places de spectacles aux populations les plus démunies.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer une nouvelle fois à l'action de l'Association Culture du Cœur et de l'autoriser à signer une convention avec cette association permettant de mettre à disposition des publics bénéficiaires des relais de l'Association des places de spectacles dans le cadre des programmations mises en place le Service Culturel de la ville. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

17/ CULTURE

Demande de subvention à l'Etat (DRAC) - Atelier artistique - Collège L. Blum

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Culturel développe sur la ville depuis quelques années en partenariat avec les écoles et le Collège Léon Blum un projet autour de la danse intitulé « Danse(s) en mai ».

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Ville, par l'intermédiaire du Service Culturel, est partenaire du Collège Léon Blum pour la mise en œuvre d'un Atelier Artistique de danse dans le cadre d'un dispositif mis en place par le Rectorat et l'Etat (DRAC).

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 2 750 €. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

18/ CULTURE

Demande de subvention à l'Etat (DRAC) - Festival des arts de la rue et du cirque

M. le Maire rappelle que la 5ème édition d'un événement dédié aux arts de la rue et du cirque a eu lieu les 4, 5, 11, 17 et 25 juin 2005 et que par une délibération du 22 avril 2005, le conseil municipal l'a autorisé à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC) pour l'organisation de cet événement.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'Etat, afin de verser la subvention sollicitée, souhaite une délibération reprenant le montant approuvé par la DRAC, à savoir 5 000 €.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 5 000 € à l'Etat (DRAC) et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

19/ MAISONS DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention au Conseil Régional - Arbre de Noël

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier Allende souhaite mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvilloise, un arbre de Noël le 16 décembre prochain, afin de mobiliser les professionnels et les parents sur la préparation d'une journée festive pour les enfants fréquentant la maison de quartier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet d'arbre de Noël peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux à hauteur de 768 €. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

20/ ENVIRONNEMENT

Approbation de la Charte pour l'environnement

M. le Maire rappelle que l'action en faveur de l'environnement est l'expression d'une volonté municipale qui a pour objectif d'impulser une politique globale de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des habitants de la commune.

M. le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'une Charte pour l'environnement, élaborée conjointement avec le SIGIDURS et l'Association LA CASE, et reposant sur les principes suivants :

- Lutte contre les inégalités sociales en proposant à chacun un environnement de qualité.
- Transparence et démocratie en favorisant le dialogue avec l'ensemble des partenaires et la population.
- Solidarité écologique par la définition d'une politique environnementale tenant compte de la préservation de l'environnement.

Et recouvrant trois domaines transversaux prioritaires :

- La préservation et l'amélioration du cadre de vie à travers l'aménagement urbain, l'organisation des déplacements et le souci d'un paysage de qualité,
- La réduction des pollutions et nuisances dans le domaine du bruit et au niveau de la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement,
- La préservation de l'environnement par une meilleure gestion de la collecte des déchets ménagers, toxiques et des encombrants et par une sensibilisation à la propreté. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

Mme Giboudeaux quitte la séance et donne pouvoir à M. Bauer.

Mme Guitton quitte la séance et donne pouvoir à M. Renaud.

M. Zelphin quitte la séance et donne pouvoir à Mme Ranvier.

21/ PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'adapter le tableau des emplois de la ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création de 3 postes d'adjoint administratif, 1 poste d'agent d'entretien à temps complet, 1 poste d'agent d'entretien qualifié 28 heures, 3 postes d'agent d'entretien 28 heures et 2 postes d'agent technique qualifié . (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

22/ PERSONNEL

Mission ANRU - Créations de postes

M. le Maire rappelle au conseil municipal ses délibérations du 24 juin 2005 créant les postes de «Chargé d'opération de rénovation urbaine», «Chargé de développement social et local» et «Chargé du suivi juridique, administratif et financier» dans le cadre de la Mission Rénovation urbaine.

M. le Maire indique aux conseillers que la Préfecture, dans une lettre d'observation en date du 26 juillet 2005, a constaté que la durée des contrats ne figurait pas dans les délibérations pré-citées.

Monsieur Le Maire propose que les délibérations du 24 juin 2005 relatives à la création des postes de «Chargé d'opération de rénovation urbaine», «Chargé de développement social et local» et «Chargé du suivi juridique, administratif et financier» soient complétées afin de préciser que les postes seront pourvus par la voie d'un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

23/ MARCHES PUBLICS

Marché d'acquisition de véhicules neufs particuliers et utilitaires - Signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché d'acquisition de véhicules neufs particuliers et utilitaires pour le parc automobile de la ville a été lancé le 20 juillet 2005 sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Ce marché a été alloué de la manière suivante : lot n°1 : Véhicules particuliers et lot n°2 : véhicules utilitaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en commission d'appel d'offres du 29 septembre 2005, ce marché (lots 1 et 2) a été respectivement attribué à la société LES GARAGES SARCELLOIS selon les modalités suivantes :

- Lot 1: montant minimum annuel: 15 000 € HT soit 17 940 € TTC - montant maximum annuel: 60 000 € HT soit 71 760,00 € TTC

- Lot 2: montant minimum annuel: 30 000 € HT soit 35 880 € TTC - montant maximum annuel: 120 000 € HT soit 143 520,00 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil de retenir ce choix. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

24/ MARCHES PUBLICS

Marché de prestations de services de télécommunications louées - Signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de prestations de services de télécommunications louées a été lancé le 20 juillet 2005 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en commission d'appel d'offres du 29 septembre 2005, ce marché a été attribué à la société FRANCE TELECOM, pour un montant minimum annuel de 14 000 € HT soit 14 770 € TTC et un montant maximum annuel de 55 000 € HT soit 58 025,00 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil de retenir ce choix. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

25/ MARCHES PUBLICS

Marché de travaux d'assainissement Rue Gambetta - Signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux de réfection du réseau d'eaux usées de la rue Gambetta a été lancé le 27 juillet 2005 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en commission d'appel d'offres du 29 septembre 2005, ce marché a été attribué à la société FILLOUX, pour la somme de 195 490,00 € HT soit 233 806,04 € TTC. M. le Maire propose au Conseil de retenir ce choix. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

26/ MARCHES PUBLICS

Marché de fourniture de carburant -Avenant n°1

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché de fournitures de carburants pour les véhicules de la ville a été lancé le 26 octobre 2004 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen. Ce marché a été attribué à la société Total France.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 à ce marché en vue de modifier le bordereau des prix initial afin d'intégrer un nouveau prix à ce marché (l'achat de gazole excellium). Cet avenant n°1 est sans incidence sur les montants minimum et maximum du marché.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un avenant n°1 au marché de fournitures de carburants pour les véhicules de la ville et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

27/ MARCHES PUBLICS

Transaction avec la société Taïs Onyx

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la ville loue depuis décembre 2000, auprès de la société Taïs Onyx, un compacteur de déchets afin d'assurer la propreté du marché de la ville. M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette location n'a pas été contractualisée.

C'est pourquoi, la Perception a rejeté, après avoir exercé son contrôle de régularité, le mandat correspondant au règlement des prestations de février 2005. Depuis cette date, aucune prestation de location n'a été payée à la société Taïs Onyx.

A compter du 18 juillet 2005, la mission de compactage et d'évacuation des déchets du marché a été confiée au fermier en charge de la gestion du marché de la ville, à savoir la Semaco.

M. le Maire propose à l'Assemblée de transiger avec Taïs Onyx afin de lui régler la somme de 8 582,61 € HT, soit 10 264,80 € TTC qui lui est due et de signer à ce titre, un protocole transactionnel. Cette somme représente 48 jours de location couvrant la période du 1er février au 17 juillet 2005. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

28/ TRAVAUX

Demande de subvention au Conseil Général - City-stade des Carreaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de permettre à un maximum de jeunes d'accéder à une pratique sportive, la Ville, qui a fait du sport une de ses priorités, a notamment orienté ses efforts depuis 2002 sur la réalisation de 3 terrains de proximité (à Derrière-les-murs de Montseigneur, au Puits-la-Marlière et tout récemment au Village).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la politique de construction de terrains de proximité en accès libre en installant un city-stade aux Carreaux.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier du financement du Conseil Général dans le cadre de la programmation pluriannuelle des équipements sportifs et de loisirs au titre de l'année 2006 et dans le cadre des contrats initiative ville qualité (CIVIQ). (Rapporteur : M. Boulay)

- Texte adopté à l'unanimité

29/ TRAVAUX

Demande de subvention - Etude pour le Schéma directeur d'assainissement

M. le Maire explique au Conseil Municipal que pour être en conformité avec la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et ses décrets d'application, la commune de Villiers Le Bel doit réaliser son Schéma directeur d'assainissement et son zonage Eaux Usées et Eaux Pluviales sur la totalité de son territoire.

Suite au programme défini en pré-étude, M. le Maire propose la réalisation d'une étude du Schéma Directeur d'Assainissement. Le coût de l'élaboration de l'étude est estimé à 155 000 € HT.

M. le Maire indique que cette étude peut faire l'objet d'un financement du Conseil Général du Val d'Oise (à hauteur de 20 %), du Conseil Régional d'Ile de France (à confirmer), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (à hauteur de 70 %) et du Syndicat du Croult & Petit Rosne (50 % du solde restant à la charge de la commune). M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces financements. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

30/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SEDIF - Approbation de nouvelles adhésions

M. le Maire précise au Conseil que lors de sa séance du 23 juin 2005, le comité du Syndicat des eaux d'Ile-de-France a accepté l'adhésion au Syndicat de la communauté d'agglomération "Sud de Seine" (comprenant les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-roses et Malakoff) et de la communauté de communes "Châtillon-Montrouge", établissements publics de coopération intercommunale ayant opté pour la compétence "eau".

M. le Maire précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces nouvelles adhésions et propose de les approuver. (Rapporteur : M. Loterie)

- Texte adopté à l'unanimité

31/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SEDIF - Approbation du rapport d'activités

M. le Maire informe le Conseil municipal que les rapports annuels du Syndicat des eaux d'Ile-de-France sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur l'activité du Syndicat pour l'exercice 2004 ont été approuvés à l'unanimité par le comité syndical en sa séance du jeudi 23 juin 2005.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'aux termes de l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être présenté, pour adoption, au Conseil Municipal avant le 31 décembre de l'exercice en cours.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de prendre acte du rapport sur l'activité du Syndicat pour l'exercice 2004. (Rapporteur : M. Loterie)

- Texte adopté à l'unanimité

32/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Communication du rapport annuel 2004 du SIGEIF

M. le Maire propose au conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'exercice 2004. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

33/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Adhésion au groupement de commande de gaz - SIGEIF

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2004, les consommateurs professionnels, dont les personnes publiques font partie, ont la faculté et ce jusqu'au 1er juillet 2007, de mettre ou non en concurrence les différents fournisseurs de gaz. A compter du 1er juillet 2007, cette faculté devient une obligation.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement, 85% des besoins de la collectivités en gaz sont couverts par le marché d'exploitation de chauffage de la ville conclu avec la société Elyo Cofreth IDF. Une mise en concurrence s'imposera cependant en 2007, pour les 15% restant.

M. le Maire informe à ce titre le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (Sigeif) a mis en place un groupement de commandes de gaz naturel auquel adhère à ce jour une centaine de collectivités. Il propose au Conseil Municipal de devenir membre de ce groupement. Il précise que cette adhésion suppose une participation financière des collectivités membres, en contrepartie des prestations effectuées par le SIGEIF (0,075 centimes d'euros par habitant et par an pour la ville de Villiers le Bel, soit 1.974,75 €)

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

34/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Adhésion au groupement de commande d'électricité - SIPPAREC

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2004, les consommateurs professionnels, dont les personnes publiques font partie, ont la faculté et ce jusqu'au 1er juillet 2007, de mettre ou non en concurrence les différents fournisseurs d'électricité. A compter du 1er juillet 2007, cette faculté devient une obligation.

M. le Maire informe à ce titre le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) a mis en place un groupement de commandes d'électricité auquel adhère à ce jour une centaine de collectivités.

Il propose au Conseil Municipal de devenir membre de ce groupement. Il précise que cette adhésion suppose une participation financière des collectivités membres, en contrepartie des prestations effectuées par le SIPPAREC (0,16 centimes d'euros par habitant et par an pour la ville de Villiers le Bel, soit 4.212,80 €)

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

OBSERVATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle aux conseillers les dates des Conseils de quartier :

- Puits-la-Marlière : le 6 octobre 2005
- Village/Val Roger : le 14 octobre 2005
- Derrière-les-murs : le 20 octobre 2005
- Carreaux : le 21 octobre 2005